



CONSEIL MUNICIPAL DU 4 juillet 2019

Présents : Olivier BERTHET, Catherine CHAMOMARD, Pascal FAYOLLE, Emeric FORESTIER, Andrée GAUTHIER, Nadine GONIN, Sylvie JAMBON, Fabrice LONGEFAY, Yves MATHIEU, Maurice MEGARES, Laurent METGE-TOPPIN, Martine MORION, Martin TRESCA

Exusée : Marie-Pierre BAROUX a donné pouvoir à Pascal FAYOLLE

Secrétaire de séance : Martin TRESCA

Approbation à l'unanimité du compte-rendu du conseil municipal du 16 mai 2019.

1 Modification du temps de travail du poste d'adjoint d'animation de 15.29/35^{ème} à 14.35/35^{ème}

Il est rappelé que ce poste avait été créé à la rentrée scolaire 2017 pour 15.29/35^{ème}. Ce dernier comprenait les temps d'activités périscolaires, de la surveillance à la garderie du soir ainsi que du ménage à l'école maternelle. Suite à l'arrêt des TAP lors de la rentrée scolaire 2018, ce poste a été modifié pour un temps de travail de 14.35/35^{ème}. Il avait été proposé de tester cet horaire sur une année avant de procéder à la modification du temps de travail. Ce dernier ayant donné satisfaction, Monsieur le Maire propose la modification du temps de travail.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Arrivée de Maurice MEGARES

2 Avis sur l'enquête publique concernant la demande présentée par la société GORRH ROUGE DU BEAUJOLAIS en vue de poursuivre une activité de stockage de déchets inertes sur la carrière

Monsieur le Maire informe qu'un dossier a été reçu de la Préfecture du Rhône pour une consultation du public concernant la société Gorrh rouge du Beaujolais qui demande la poursuite de l'activité de stockage de déchets inertes sur la carrière de 4 hectares située à Blacé mais dont l'entrée est sur la commune de St Julien. Cette société a exploité la carrière et avait l'obligation de la combler par la suite mais cette dernière demande un report de deux ans car il reste 73000 m³ de déchets inertes à apporter. Laurent Metge-Toppin pense qu'il y a de l'eau naturelle et qu'un lac pourrait être fait dans cette carrière. Yves Mathieu lui répond qu'il n'y a pas d'eau. Plusieurs élus pensent que cette carrière ne pourra pas s'intégrer dans le paysage tant qu'elle ne sera pas comblée. Sylvie Jambon demande qui va surveiller ce que l'entreprise amènera comme déchets pour la combler. Yves Mathieu répond que les entreprises doivent tenir un registre répertoriant le contenu de chaque camion et que celui-ci est consultable par les maires. Suite à un courrier de l'association des fenêtres du chapitre de Salles reçu par tous les habitants de la commune, Monsieur le Maire indique qu'il a rencontré Monsieur Christian Dubourg, responsable de cette association avec M. Paccoud, président du syndicat mixte du Beaujolais et porteur du projet Géoparc, M. Rousselle, conservateur du musée Espaces Pierres Folles de saint Jean des Vignes, M. Cazé, chargé de projet Géoparc et M. Gaidon, maire de St Julien. Il ressort de cette réunion que l'association des fenêtres du chapitre de Salles va poursuivre son action et que M. Paccoud va entreprendre des discussions avec les responsables de la société Gorrh Rouge du Beaujolais pour les sensibiliser sur le lieu pour un site géoparc.

Le conseil municipal à la majorité (13 pour et 1 abstention) émet un avis favorable à la poursuite de l'activité de stockage de déchets inertes pour deux ans, avec d'une part, un minimum de nuisances et d'autre part, permettre l'exploitation touristique de ce site dans le cadre de Géoparc.

3 Accord local arrêtant la composition du conseil communautaire applicable à compter du prochain renouvellement général

Andrée Gauthier, conseillère communautaire explique que la méthode utilisée en 2013 pour constituer le conseil communautaire de 2014 ne peut pas être appliquée pour 2020. Il existe deux méthodes :

La méthode légale dont les règles sont les suivantes :

50 sièges

Aucune commune membre ne peut obtenir plus de la moitié des sièges

Chaque commune dispose d'au moins un siège

La méthode locale approuvée par la Préfecture :

60 sièges

Nombre maximum de sièges supplémentaires à répartir : 25 %

La représentation de chaque commune au sein du conseil communautaire ne peut être supérieure ou inférieure de plus de 20 % par rapport à son poids démographique

Selon cette répartition proportionnelle avec la méthode locale, trois communes disposent de deux sièges (Blacé, St Etienne des Oullières et Le Perréon).

Fabrice Longefay indique que Villefranche sur Saône représente 48 % des voix avec la méthode légale et 45 % avec l'accord local. De même, notre commune représenterait 2% avec la méthode légale et 3.3 % avec la méthode locale. Le conseil municipal approuve à l'unanimité la composition du conseil communautaire applicable à compter du prochain renouvellement général selon la méthode locale.

DIA :

- Dépendance Route du Beaujolais (lot B1) : Avis favorable
- Dépendance Route du Beaujolais (Lot B2) : Avis favorable
- Appartement rue de l'ancien pensionnat : Avis favorable
- Lot 8A zone d'activité : Avis favorable
- Lot 5 zone d'activité : Avis favorable
- Maison rue Jean Cottinet : Avis favorable
- Maison Route du Beaujolais : Avis favorable
- Maison impasse du Mûrier : Avis favorable

Tirage au sort jury d'assises pour l'année 2020

A la demande de la Préfecture, afin d'établir les listes préparatoires à la liste annuelle du jury d'assises pour l'année 2020, il a été procédé au tirage au sort de trois noms sur la liste électorale. Ont été tiré au sort :

- Michel Charpy, Sylvie Desthieux et Romain Gauthier

Ces trois personnes seront averties par courrier.

Questions diverses :

Travaux école restaurant scolaire : Yves Mathieu informe que les fenêtres de la garderie seront changées durant l'été. Olivier Berthet, adjoint aux finances indique que suite à une rencontre avec la Caisse d'Epargne, on a reçu une proposition de prêt pour un montant de 800 000 € sur 20 ans avec un taux fixe de 1.16 %. Plusieurs conseillers demandent à ce qu'il y ait d'autres propositions et une analyse financière de la commune sur les prochaines années afin de connaître l'incidence de ce prêt. La commission finances sera réunie.

Sylvie Jambon demande où en sont les travaux de pavage du cimetière. Yves Mathieu indique que ceux-ci devraient commencer à l'automne mais qu'il faut que l'on retrouve la référence des pavés déjà existant au cimetière. Nous n'avons toujours pas de réponse de la Région concernant le dépôt d'un dossier de subvention

dans le cadre du plan ruralité pour ces travaux.

Fabrice Longefay indique avoir assisté avec Monsieur le Maire à deux spectacles (école maternelle et école élémentaire). A cette occasion, des dictionnaires et un fascicule sur la vie communale a été remis à chaque élève partant en 6^{ème} soit 19 enfants.

Personnel communal : Fabrice Longefay indique qu'à la rentrée de septembre, Valérie Danguin sera remplacée par Béatrice Blanc et Angélique De Oliveira et Gulsum Irilmazbilek par Raïssa Pinson.

Voirie :

Yves Mathieu donne le compte rendu de la réunion publique organisée par la commune et la CAVBS concernant les travaux qui seront réalisés rue Louis-Gaspard Dupasquier. Seulement 17 personnes se sont déplacées mais tous les riverains de cette rue étaient présents. Fabrice Longefay indique qu'un parent d'élève regrettait de ne pas avoir été informé de cette réunion car il emprunte cette route pour déposer son enfant à l'école. Yves Mathieu répond que toutes les familles des écoles ont été informées via le logiciel périscolaire.

Sylvie Jambon demande où en est l'avancement des travaux du Fond de Blacé car les gens roulent très vite. Yves Mathieu répond que ceux-ci devraient commencer fin septembre.

Environnement :

Fabrice Longefay indique que plusieurs personnes se sont plaintes du manque d'entretien du centre bourg. Catherine Chamonard indique que les causes sont dues à l'interdiction de désherber chimiquement. Martine Morion fait remarquer que ce problème concerne de nombreuses communes.

Communication :

Andrée Gauthier fait part de l'avancement du site internet qui devrait être opérationnel pour le 15 septembre.

Manifestations :

Martine Morion rappelle la cérémonie du 14 juillet à 10h30 et demande à l'ensemble du conseil d'être présent à 10h pour l'installation.

Salle des fêtes :

Fabrice Longefay rappelle que le centre de loisirs commence le lundi 8 juillet et qu'afin de leur permettre l'utilisation de la salle des fêtes, le club Bon Accueil a accepté de ne pas se servir de cette salle les jeudis durant juillet et août, ils se rendront à la salle des fêtes de Salles-Arbuissonnas. Le conseil remercie le club Bon Accueil.

Fabrice Longefay indique que des Blacéens se plaignent de ne pas pouvoir louer la salle des fêtes les week-ends d'été pendant la période du centre de loisirs. Andrée Gauthier indique que des familles sont bien contentes d'avoir le centre de loisirs pour garder leurs enfants. Fabrice Longefay lui répond qu'il n'est en aucun cas question de remettre en cause le centre de loisirs et que ces familles représentent une minorité par rapport à la population de la commune et qu'il doit bien être possible de trouver une solution pour satisfaire tout le monde comme c'était le cas il y a quelques années en début de mandat. Yves Mathieu indique avoir demandé à plusieurs reprises que les sorties se fassent le vendredi et non le mercredi afin que le ménage puisse être fait pour la location aux particuliers les week-ends mais sans succès. Fabrice Longefay pense que s'il n'y a pas d'arrangement possible, il faut savoir s'imposer. Yves Mathieu informe que la vice-présidente de l'association des familles lui a dit que le centre de loisirs essaiera de libérer la salle des fêtes à 17h au lieu de 18h.

Univers des Jeunes :

Yves Mathieu informe qu'une lettre recommandée a été reçue de l'avocat de l'association Univers des Jeunes. L'ensemble du conseil demande à ce que ce sujet soit débattu à huis clos. Nadine Gonin indique qu'elle n'y assistera pas. Monsieur le Maire annonce le huis clos au public.

Levée de la séance à 22h30

